

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020 - 220

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 103

Suppléants présents : 1

Pouvoirs : 0

Date de convocation :

23/10/2020

Date d'affichage :

12/11/2020

Votants :	104	Pour :	96	Contre :	1	Abstentions :	7
-----------	-----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est prononcé, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST.

Délégués titulaires présents :

ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal

Absents : ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Laurence ; BOURGEOIS Josette ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; PAIN Michel ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ;

Objet : attribution de subventions aux associations du territoire par Terre d'Emeraude Communauté en 2020 (complément)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Terre d'Emeraude Communauté,

Vu la délibération 2020-123 du 12 mars 2020 portant attribution de subventions aux associations pour l'organisation de manifestations et d'évènements sur le territoire de la Communauté de communes pour l'année 2020,

Vu les demandes de subventions reçues à la Communauté de Communes par différentes associations du territoire,

Considérant la volonté et l'engouement de la Communauté de Communes à mettre à l'honneur les associations qui organisent des actions, des manifestations, des événements sportifs, culturels, touristiques et autres, permettant de renforcer la notoriété du territoire intercommunal,

DECIDE

D'ATTRIBUER en complément, pour 2020, la ou les subventions suivantes aux associations suivantes pour l'organisation d'actions, de manifestations ou d'événements à caractère sportif, culturel, touristique et autre, d'envergure communautaire :

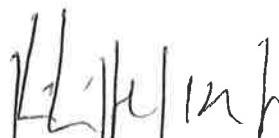
Association	Montant
Tennis Club de VAL SURAN	1 000.00 €
Association ONNO ARCHEO	4 000.00 € en 2 tranches soit 2000 € en 2020 et 2000 € en 2021
Association Economique du Pays des Lacs	1 000.00 €

DE DIRE que compte tenu des circonstances exceptionnelles liées aux mesures sanitaires de 2020, les montants des subventions approuvées par la délibération du 12 mars 2020 constituent un plafond et feront l'objet d'un réexamen ; que ces subventions pourront être annulées ou ajustées en fonction du maintien des manifestations ou de l'engagement de dépenses par les associations,

D'AUTORISER le Président à signer tout document et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

